



Référentiel du label BOIS DE FRANCE

ANNEXE 13 Modèle de contrat de sous- traitance du suivi de matière BOIS DE FRANCE

Statut du document :

Version du document : 1

Contenu du document validé le 2 décembre 2024.

Mise en forme du document du 2 décembre 2024.

Mise en application à partir du 1 avril 2025.

Association BOIS DE FRANCE

6 rue François 1^{er}
75008 Paris

bois-de-france.org

01 55 91 05 05

info@bois-de-france.org

1. Contrat de sous-traitance de la chaîne de contrôle BOIS DE FRANCE

Le chapitre 1.1.5 du référentiel indique :

« Pour assurer le suivi des matières BOIS DE FRANCE, l'entreprise doit assumer l'entière responsabilité du suivi de ses produits, y compris lorsqu'ils sont confiés à des sous-traitants, sur ou hors site de l'entreprise. Elle doit s'assurer que l'acte de sous-traitance sera effectué dans un site établi sur le territoire national.

Pour cela, l'entreprise doit avoir un accord écrit avec tous ses sous-traitants, spécifiant que les produits fournis doivent être clairement séparés (dans l'espace ou par identification) des autres produits. Cet accord peut être intégré dans le contrat ou la commande de sous-traitance. »

2. Modèle de contrat

Le texte ci-dessous peut être utilisé seul, imprimé sur le papier entête de l'entreprise, ou il peut être intégré dans le contrat ou autre pièce contractuelle utilisée entre l'entreprise et son sous-traitant dans le cadre de la prestation demandée.

Ce texte peut être utilisé à chaque commande de sous-traitance ou par groupe de sous-traitance (contrat annuel par exemple) si le sous-traitant fournit une prestation régulière à l'entreprise.

[entreprise engagée], située ***[adresse]***, et ***[entreprise sous-traitante]***, située ***[adresse]***, concluent, par les présentes, un contrat concernant la séparation physique des matières et/ou produits labellisés BOIS DE FRANCE fournis par ***[entreprise engagée]*** à ***[entreprise sous-traitante]***, tel que mentionné dans le référentiel BOIS DE FRANCE (§1.1.5).

Pour les livraisons de matières et/ou produits entrant dans le champ d'application du présent contrat, ***[entreprise sous-traitante]*** s'engage à appliquer un transfert en séparation physique tel que défini dans le référentiel BOIS DE FRANCE (§1.3.3) :

- En les séparant dans des espaces de production ou de stockage différents ;
- Et/ou en les identifiant avec un marquage clair ou des marques distinctives.

A ***[ville]***, le ***[date]***.

Au nom de ***[entreprise engagée]***
[Nom et fonction]

Au nom de ***[entreprise sous-traitante]***
[Nom et fonction]